

VERNEUIL

# Périmètres de protection. Avec « Eau de Paris ».

## Enquête aux sources

La loi sur l'eau impose la mise en place de périmètres de protection autour des captages. Les « Sources du Breuil » qui alimentent la ville de Paris n'échappent pas à la règle et l'opposition municipale estime que le « développement du Baudry et d'une partie de Bâlines est mis en cause ». D'où la réaction d'Eau de Paris qui nuance cette affirmation et propose de mettre son eau à la disposition de Verneuil.

« La mise en place de périmètres de protection est une obligation. Eau de Paris a donc fait appel aux services d'un hydrogéologue agréé et indépendant et une première enquête publique a été réalisée en 2006. Nous avons décidé de l'abroger pour ne pas freiner le développement des communes » affirme Anne Pruvot, ingénieure de la protection de la ressource en charge des dossiers de

déclaration d'utilité publique des captages d'Eau de Paris. Et d'ajouter : « notre principal objectif est d'éviter les pollutions accidentelles ».

La deuxième enquête publique, dont les conclusions sont imminentes, devrait logiquement tenir compte de cette volonté et des remarques des habitants concernés. En tout état de cause, Isabelle Mehault, chef de centre du service public parisien de l'eau, est certaine d'une chose : « l'interdiction de toute nouvelle construction a été retirée du projet. En effet, plusieurs lots constructibles existaient et nous aurions dû verser des indemnités. Les nouvelles prescriptions sont compatibles avec les documents d'urbanisme des communes ».

Concrètement les extensions et les reconstructions à l'identique seront autorisées. Reste que la protection



Visite des « Sources du Breuil » avec « Eau de Paris »

des ressources est une priorité. Voilà pourquoi le projet prévoit une mise aux normes de toutes les cuves à fuel, ces normes, en vigueur dans les périmètres de protection rapprochée, imposant des double parois et des bacs de rétention.

Qui va payer la note obligatoirement salée pour les particuliers ?

Là aussi, Eau de Paris propose une solution : « un inventaire sera réalisé chez les particuliers et nous prendrons en charge les changements de cuves. Nous aiderons aussi les personnes qui souhaiteront opter pour une autre énergie ».

Visiblement le service public parisien a mis de l'eau dans son vin. Mieux, il n'exclut pas de la partager avec Verneuil en cas de problème à la source Gonord et se dit prêt à « étudier toute demande de fourniture d'eau brute aux populations locales à partir des « Sources du Breuil ».

Trop beau pour être vrai ? Pas forcément car une zone d'ombre subsiste en matière d'assainissement non collectif. C'est ainsi que la mise en œuvre du périmètre rapproché impose des installations d'évacuation des eaux usées

aux normes. En résumé, le SPANC (schéma pour l'assainissement non collectif) ne pourra plus étaler les interventions dans le temps. Néanmoins, Isabelle Mehault parle d'opportunité : « les périmètres de protection ne peuvent qu'apporter un soutien notable à l'accomplissement des projets d'assainissement collectif des communes ».

Cette remarque apporte indirectement de l'eau au moulin de l'opposition municipale verneulienne qui rappelait voici maintenant quelques semaines : « la réalisation d'un assainissement collectif au Vieux Poëlay

aurait pu être suivie par une autre, au Baudry. Nous avions prévu le budget et une subvention du Département ».

Est-il trop tard ? La balle est dans le camp de la ville de Verneuil.

Les conclusions du commissaire enquêteur rendues, le projet sera examiné dans la foulée par le Comité départemental des risques sanitaires et technologiques. Et le préfet prendra sa décision. Comme quoi, après avoir connu divers attermolements, les périmètres pourraient prochainement entrer en vigueur.

L.L.



Des installations réalisées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

### D'où vient l'eau de Paris

Chaque jour, les Parisiens consomment en moyenne 550 000 m<sup>3</sup> d'eau potable pour leurs usages quotidiens. Cette eau provient pour moitié d'eaux souterraines et pour moitié d'eaux de surface. Les eaux souterraines sont traitées dans quatre usines, à Longueville (eaux de la Voulzie), à Sorques (eaux du Loing et du Lunain), à Saint-Cloud (eaux de l'Avre) et à l'Hay-les-Roses (eaux de la Vanne).

Les eaux de surface sont prélevées dans la Seine et dans la Marne, en amont de Paris, et traitées dans deux usines situées à Orly et Joinville-le-Pont.

### 10 000 m<sup>3</sup> par jour

Les « Sources du Breuil » sont situées sur le territoire de Verneuil, rive droite de l'Avre. C'est en 1882 que ces sources, intéressantes pour leur qualité et leur débit, ont été retenues pour l'alimentation en eau potable de Paris. Les terrains et les sources ont été achetés en 1884 par la capitale et une loi du 5 juillet 1890 de déclaration d'utilité publique a autorisé l'exploitation des sources du Breuil et de La Vigne (Rueil-la-Gadelière) pour desservir Paris. Le débit du Breuil est d'environ 10 000 m<sup>3</sup> par jour. Les sources du Breuil constituent une émergence naturelle de la nappe de la craie du Turonien. Elle est donc captée sans aucun pompage. L'eau rejoint, après un cheminement de 1,4 km dans un aqueduc secondaire, l'aqueduc principal dit aqueduc de l'Avre. D'une longueur de 102 km, l'aqueduc de l'Avre transporte l'eau, captée à Verneuil et à Rueil, jusqu'au réservoir de Saint-Cloud (92).